



## La CGT lance une cagnotte qui réunit plus de 200.000 euros pour les salariés grévistes

Paul Louis, Social, Le Figaro, le 08.06.2016

**Pour soutenir les salariés qui protestent contre la loi travail en participant aux grèves reconductibles, la CGT a mis en place une caisse de solidarité financière. Les fonds récoltés dépassent déjà les 200.000 euros.**

243.854 euros. C'est le montant précis récolté ce mercredi 8 juin par les syndicats CGT dans le cadre de la «caisse de solidarité financière avec les salariés en grève» contre la loi travail.

Lancée le 23 mai à l'initiative de la CGT info'com (rejointe ensuite par la CGT Air France, Goodyear et le syndicat des imprimeries parisiennes), cette cagnotte vise à indemniser les salariés (syndiqués ou non) impliqués dans les grèves qui paralysent la France depuis plusieurs jours.

«Elle a été lancée à un tournant dans le mouvement social, quand les grèves reconductibles ont commencé à s'organiser», raconte au Figaro Romain Altmann, secrétaire général du syndicat CGT info'com.

Pourtant, près de 6 salariés sur 10 désapprouvent la poursuite des grèves contre la loi travail, selon un sondage BVI pour i-Télé publié dimanche dernier.

Dans sa «charte d'utilisation de la caisse de solidarité financière avec les salariés en grève», la CGT info'com s'engage à «reverser l'intégralité des sommes reçues à des structures d'aide aux salariés en grève reconductible: syndicats d'entreprises, unions locales, etc.».

Pour participer à la cagnotte, deux choix s'offrent aux donateurs: le traditionnel format papier ou Internet. C'est cette dernière formule qui a été largement plébiscitée puisque 203.376 euros (83% de la somme totale) ont été récoltés en ligne.

Les structures qui bénéficieront de la récolte devront ensuite répartir la somme entre les salariés grévistes et assurer toute la transparence nécessaire auprès des donateurs sur l'utilisation des fonds.

### Les jeunes et les retraités, premiers donateurs

Quelque 4658 donateurs ont participé à la cagnotte depuis son lancement. Les dons s'étendent de 5 à 5000 euros tandis que la somme moyenne versée atteint 46 euros. Selon Romain Altmann, ce sont «surtout des jeunes âgés entre 20 et 30 ans, parfois précaires ou dans une situation difficile et qui ne peuvent pas forcément faire grève» qui participent à la cagnotte.

Un autre profil de donateurs se distingue: les retraités qui «se sont battus en leur temps pour obtenir des droits et qui, dans une logique intergénérationnelle, tiennent à apporter leur contribution même s'ils ne sont pas impactés par la loi travail».

Sur Facebook, des internautes félicitent cette initiative: «Merci pour votre courage, votre détermination: nous sommes avec vous, jusqu'au bout: debout!», «J'ai donné un petit quelque chose à tous ces valeureux qui se battent pour nous, continuez le combat, on compte sur vous» peut-on lire.

Certains en revanche critiquent ouvertement la position des syndicats: «Quelle honte cette grève. La loi est le premier pas pour relancer l'économie en France, mais ça les grévistes ne comprennent pas et ne pensent qu'à eux...», souligne un internaute.

Hier, un chèque de 10.000 euros a été remis aux salariés exerçant sur le site logistique d'Amazon à Chalons-sur-Saône. Aujourd'hui, 15.000 euros seront reversés aux cheminots de Versailles avant qu'une nouvelle somme ne soit versée aux dockers du Havre demain. □